

AFFAIRE N° 41

SUBVENTION A L'OFFICE MUNICIPAL DU TEMPS LIBRE (O.M.T.L.)  
A INSCRIRE AU BUDGET PRIMITIF 1990 DE LA COMMUNE DE SAINT-DENIS

Le Secrétaire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre de la Convention Culturelle, l'Office Municipal du Temps Libre lancera, au cours des prochaines vacances scolaires, des opérations de formation aux métiers de l'audiovisuel.

Afin de permettre à l'O.M.T.L. de démarrer ces opérations au plus tôt et de faire face aux dépenses y relatives, je vous demande de vous prononcer sur l'octroi d'une subvention de 400 000 F à cet office, au titre du B.P. 1990 de la Commune qui sera soumis à votre examen et à votre approbation au début du prochain exercice.

En cas d'accord, la subvention communale correspondante sera reprise lors du vote du B.P. 1990, au chapitre 940 - article 657.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le rapport est adopté à l'UNANIMITE DES VOTANTS (1 abstention).

---

Fait à Saint-Denis,  
Le 23 DEC. 1989

Le Secrétaire Général Adjoint  
François NEYRA

